

Association de l'Estran – compagnie Gioco Cosî

Le Grand B 11 rue de Dijon 44800 SAINT-HERBLAIN

 $\mathsf{APE}: 9001\mathsf{Z} \;\; \mathsf{SIRET}: 445199102\; 00028\; \mathsf{URSSAF}: 527000000201983675\; \mathsf{LICENCES}: 2\text{-}1108051\; \mathsf{et}\; 3\text{-}1108052$

Contacts: Luisella Rimola, 07 87 33 25 30, luisella@estran-giococosi.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les élèves doivent arriver à l'heure aux ateliers.

En cas d'absence à l'atelier, ils doivent prévenir.

En dehors des locaux utilisés et des horaires des ateliers, l'association décline toute responsabilité envers les élèves. En aucun cas l'association ne pourra être tenue responsable des pertes ou des vols survenus dans le studio de danse et dans les vestiaires.

Les parents doivent accompagner les élèves mineurs jusqu'à la salle de l'atelier et venir les chercher au même endroit à la fin du cours. Les élèves mineurs ne peuvent pas quitter les lieux sans être accompagnés des personnes autorisés à venir le chercher.

Les ateliers se déroulent pieds nus. Les élèves et les parents ne doivent pas pénétrer dans les salles de cours avec leurs chaussures, cela pour des raisons d'hygiène et afin de pas détériorer le parquet.

Les élèves seront habillés de manière adaptée, chaque enseignant donnera des consignes à ce sujet. Pour des raisons de sécurité, il est demandé de ne pas porter de montres ou bijoux.

Toute dégradation du matériel sera imputable à l'élève et/ou à sa famille.

En cas de perturbation du cours, ou de manque de respect vis-à-vis du groupe et de l'enseignant, ce dernier se réserve le droit d'exclure l'élève du/des cours suivant(s) après avoir averti la famille.

L'adhérent s'engage à fournir un dossier d'inscription complet (fiche d'inscription, fiche de droit à l'image, règlement intérieur signé, paiement intégral des ateliers choisis (y compris dans le cas d'un paiement en plusieurs fois), certificat médical.

Aucun remboursement de cotisation pour les ateliers ne pourra être réclamé, sauf en cas de force majeure (déménagement ou raisons médicales sur présentation de certificat médical).

En signant ce document, la famille autorise l'association à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Le fonctionnement de l'association étant géré en grande partie par des bénévoles, il est souhaitable que les élèves et leurs familles de mobilisent pour aider lors des manifestations organisées par l'association.

En signant ce règlement l'adhérent s'engage à le respecter.

Les coprésidents de l'association de l'Estran - Compagnie Gioco Cosî

nom: prénom:

Signature de l'adhérent ou du représentant légal :

Fait à Saint-Herblain, le

retrouvez nous: site: www.estran-giococosi.fr facebook: Gioco Cosî